

Plan Local d'Urbanisme de Commercy



Projet d'Aménagement et de Développement Durables

*Vu pour être annexé à la délibération
du Conseil Municipal de Commercy
en date du 22 mars 2021
approuvant le Plan Local d'Urbanisme
de Commercy*

*Le Maire,
Jérôme Lefèvre*



Maîtrise d'Ouvrage

**Ville de
Commercy**

Maîtrise d'Oeuvre



Sarl Benjamin FEDELI - Architectes - Urbanistes
Architecture Urbanisme et Paysage Lorraine
258 Avenue de Strasbourg - 54000 Nancy
Tél : 03 83 85 60 60 - Email : agence@auplorraine.com
<https://m.facebook.com/benjamin.fedeli.architecte/>



PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES DU PLU DE COMMERCY

Rappel:

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) est un document intégré dans les Plans Locaux d'Urbanisme conformément à la loi Solidarité et renouvellement Urbain (SRU) du 13 Décembre 2000, suivant les dispositions de la loi Urbanisme et Habitat du 2 Juillet 2003, de la loi portant Engagement National pour l'environnement (ENE) du 12 Juillet 2010 (dite loi Grenelle 2) et de la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) du 24 mars 2014.

Art L. 151-5 du Code de l'Urbanisme:

« Le projet d'aménagement et de développement durables définit :

1° Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;

2° Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Il peut prendre en compte les spécificités des anciennes communes, notamment paysagères, architecturales, patrimoniales et environnementales, lorsqu'il existe une ou plusieurs communes nouvelles. »

Il traduit donc la politique locale pour l'aménagement et l'urbanisme du territoire de la commune de la Commercy.

Article L153-12

- Créé par ORDONNANCE n°2015-1174 du 23 septembre 2015 - art.

« Un débat a lieu au sein de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale et des conseils municipaux ou du conseil municipal sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables mentionné à l'article L. 151-5, au plus tard deux mois avant l'examen du projet de plan local d'urbanisme. »

Le projet d'aménagement et de développement durables définit les orientations générales d'urbanisme et d'aménagement retenues pour le développement futur de l'ensemble du territoire de la commune de Commercy.

Il expose donc un projet politique adapté et répond aux besoins et enjeux du territoire communal.

Le PADD arrête les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les communications numériques, les loisirs et le développement économique et commercial retenus pour l'ensemble de la commune.

Il fixe également les objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES DU PLU DE COMMERCY

Le territoire de Commercy est couvert par un PLU approuvé le 29 janvier 2007. Par délibération n°16/125BIS du 27 juin 2016, le Conseil Municipal a prescrit la révision générale du PLU, sur l'ensemble du territoire communal. Cette même délibération précise également les modalités de concertation avec la population.

Les objectifs de la révision sont les suivants :

- S'inscrire dans une démarche d'aménagement et de développement durable
- Respecter les dernières dispositions législatives, en particulier en termes de constructions et d'énergie.
- Prendre en compte :
 - o les objectifs et actions de l'étude centre-bourg
 - o le Plan de Prévention des Risques Inondations de Commercy approuvé le 29 avril 2002,
 - o le SRCE
 - o les objectifs du territoire en termes de production de logements et de capacité de réponse à l'installation des nouveaux arrivants issus des grands projets territoriaux de développement économique (implantation de Safran, Campus Cockerill, Cigéo dans une moindre mesure) et des politiques territoriales liées.
 - o les monuments historiques, les sites classés et inscrits
 - o les éventuelles obligations d'évaluation environnementales et d'études d'incidences sur les sites Natura 2000
 - o les espaces naturels protégés
 - o les exploitations agricoles générant des périmètres inconstructibles,
 - o les zones humides,
 - o les perspectives foncières,
 - o les mesures de protection de la sécurité incendie...

LES GRANDES ORIENTATIONS ET LEUR TRADUCTION DANS LE PLU:

Sur la base du diagnostic réalisé sur le territoire, des enjeux et des objectifs principaux en terme d'aménagement du territoire ont été définis, et un projet a été élaboré.

Commercy a défini les orientations suivantes en matière d'urbanisation et d'aménagement de son territoire, qui forment le PADD:

- Orientation n°1 : Reconquérir le centre-bourg
- Orientation n°2 : Définir un cadre de développement cohérent et réfléchi
- Orientation n°3 : Maintenir et développer l'activité économique et commerciale
- Orientation n°4 : Conforter la qualité de vie et le cadre naturel
- Orientation n°5 : Placer l'environnement au coeur des enjeux

Les cinq grandes orientations du projet communal sont déclinées dans les tableaux ci-après sous forme d'enjeux et d'objectifs ainsi que cartographiquement.

Les objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain sont précisés en fin de document.

PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES DU PLU DE COMMERCY

Orientation n°1: RECONQUERIR LE CENTRE-BOURG

ENJEU
Améliorer le parc de logements
Objectifs
Mobiliser le potentiel foncier et immobilier
➔ Permettre et encourager une rénovation de qualité tant architecturalement qu'énergétiquement en compatibilité avec le PVAP
➔ Réduire la vacance en centre-bourg
Mobiliser des outils permettant la restauration et l'amélioration d'immeubles à enjeux
➔ OPAH de la Communauté de communes
➔ Mise en place d'une ORI (Opération de restauration immobilière) sur 5 bâtiments du centre bourgs
Identifier les sites à enjeux permettant des opérations de démolitions/reconstructions



PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES DU PLU DE COMMERCY

ENJEU
Préserver la richesse du patrimoine architectural et urbain
Objectifs
Maintenir une forme urbaine et un ensemble architectural cohérents
→ Encadrer les opérations de rénovations du bâti ancien de manière à préserver les caractéristiques urbaines et architecturales.
→ Permettre certaines adaptations, notamment en terme de développement durable et d'énergies renouvelables.
→ Sensibiliser la population en terme de réhabilitation
Valoriser les secteurs urbains historiques par une requalification et une mise en valeur qualitative
→ Favoriser l'adaptation des espaces publics à de multiples usages, notamment aux modes actifs.
Protéger le petit patrimoine de qualité



PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES DU PLU DE COMMERCY

ENJEU

Améliorer l'attractivité commerciale du centre bourg

Objectifs

Sauvegarder les linéaires commerciaux

- ➔ Engager une démarche communale concertée en relation avec les partenaires locaux
- ➔ Réglementer et localiser le stationnement tant quantitativement que qualitativement
- ➔ Faciliter l'accessibilité aux commerces.

Anticiper le devenir des rez-de-chaussée et permettre leur mutation qualitative en fonction des secteurs

Elever le niveau qualitatif des devantures commerciales et des enseignes



ENJEU

Limiter les nuisances

Objectifs

Réduire les nuisances sonores dues à la circulation dans les secteurs les plus concernés (Rues Raymond Poincaré, Foch et rue Grosdidier)

- ➔ Réaménager ces secteurs en privilégiant les modes actifs
- ➔ Travailler des aménagements permettant de réduire la vitesse.

PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES DU PLU DE COMMERCY

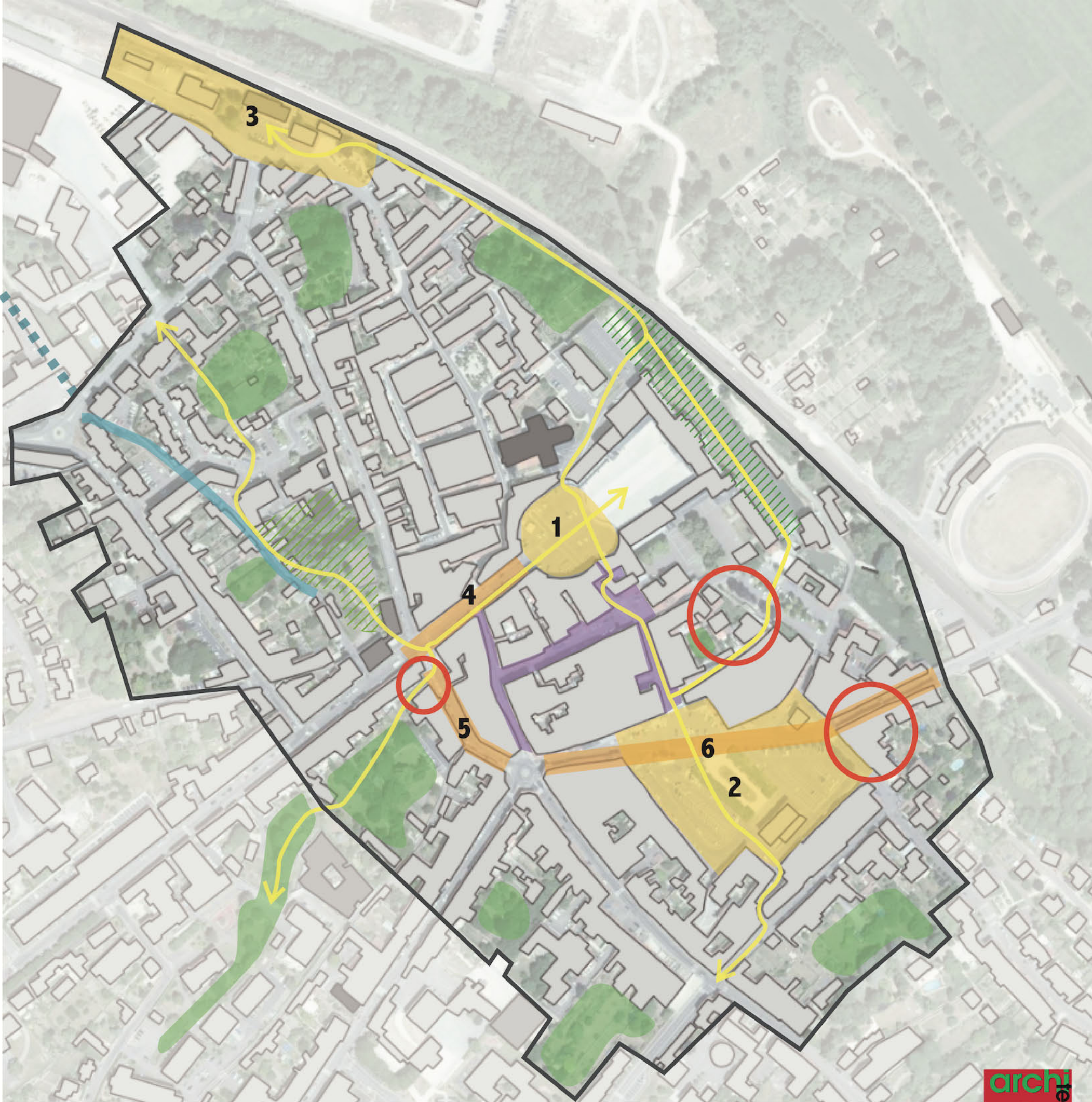
ENJEU
Préserver et renforcer des trames en centre-bourg
Objectifs
Préserver les trames vertes identifiées → Préserver certains cœurs d'îlots verts → Protéger des arbres ou alignements remarquables (PVAP) → Permettre une perméabilité des clôtures à la petite faune → Créer des percées sur le parc de la sous-préfecture.
Préserver les trames bleues → Mettre en valeur les cours d'eaux de la ville → Poursuivre les initiatives engagées comme la renaturation du ruisseau de la Fontaine Royale réalisée par la communauté de communes → Eventuelle remise à jour du ruisseau des Roises (à l'étude)



Orientation 1 : Reconquérir le centre-bourg

- Périmètre du centre-bourg
- Secteurs à enjeux à réaménager
- Espace public à requalifier
 - 1. Place du Fer à Cheval
 - 2. Place Charles de Gaulle
 - 3. Abords de la gare (travaux en cours)
- Rue circulée à réaménager
 - 4. Avenue Stanislas
 - 5. Rue Porte au Rupt
 - 6. Rue Foch
- Rue commerçante à renforcer
- ↔ Perméabilité piétonne à développer
- Renaturation du ruisseau de la fontaine Royale (réalisée)
- Mise à jour du ruisseau en projet
- Cœur d'îlot vert à préserver
- Espace vert du château à valoriser
- Créer des percées sur le Parc de la Sous-Préfecture

0 100m



PLU de COMMERCY
PADD

Benjamin FEDELI
Architecture, Urbanisme & Paysage Lorraine
Tel : 03 83 85 60 60 - Mail : agence@auplorraine.com



PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES DU PLU DE COMMERCY

Orientation n°2:

DEFINIR UN CADRE DE DEVELOPPEMENT COHERENT ET REFLECHI

ENJEU
Quantifier les besoins et le développement de la commune à horizon 2030
Objectifs
La commune a pour objectif un maintien de la population nécessitant environ 350 logements en tenant compte : - du maintien de la population - des besoins liés au renouvellement du parc - du desserrement des ménages
Optimiser les possibilités de construire à l'intérieur de l'enveloppe urbaine en dents creuses - soit une cinquantaine de logements en dents creuses
Prendre en compte les projets de renouvellement urbain : - projet de la ZAC des Capucins - les Opérations de Restauration Immobilière en centre bourg
Objectifs de sortie de la vacance : 200 logements sur 12 ans soit 16 à 17 logements par an
Estimation des besoins en extension en complément de l'offre dans l'enveloppe : environ 1,5 ha pour répondre à l'objectif de maintien de la population.



PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES DU PLU DE COMMERCY

ENJEU
Offrir une mixité d'habitat et adapter le logement aux besoins
Objectifs
Poursuivre la politique de logements aidés
Faciliter le parcours résidentiel des ménages et favoriser l'accueil de jeunes couples
Adapter l'offre aux personnes âgées et aux PMR (personnes à mobilités réduites)
Intégrer les questions environnementales aux futurs aménagements

ENJEU
Renforcer les connexions douces existantes avec le centre
Objectifs
Poursuivre la mise en place de déplacements doux notamment en connexions avec les équipements, services et commerces
➔ Prévoir des déplacements doux en connexion avec le cœur de bourg dans les nouvelles opérations

PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES DU PLU DE COMMERCY

Orientation n°3: MAINTENIR ET DEVELOPPER L'ACTIVITE ET L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE

ENJEU
Poursuivre la dynamique économique
Objectifs
Poursuivre la politique d'accueil de nouvelles entreprises créatrices d'emplois ➔ Projet de Rénovation Urbaine des anciennes casernes militaires Oudinot en zone d'activités et de loisirs ➔ Projet d'une nouvelle usine de Biscuiterie Saint Michel en entrée de ville en complément de l'implantation actuelle ➔ Limiter les secteurs d'extension et favoriser le renouvellement urbain
Poursuivre une volonté de zone d'activités qualitative ➔ Intégrer les zones d'activité par un paysagement qualitatif et favoriser la plantation d'essences locale. ➔ Traiter les limites pour une meilleure insertion paysagère ➔ Encourager la rénovation des zones d'activités « vieillissantes »
Poursuivre l'accessibilité des zones d'activités existantes et à venir ➔ Conforter et sécuriser les connexions tant en terme de véhicules motorisés, et déplacements doux.
Anticiper la délocalisation de certaines activités
Conforter le commerce en centre-bourg (voir orientation 1)



PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES DU PLU DE COMMERCY

ENJEU

Maintenir l'activité agricole

Objectifs

Protéger les terrains agricoles avec la triple volonté économique, environnementale et paysagère

- ➔ Limiter les extensions urbaines sur ces zones
- ➔ Favoriser de nouvelles implantations de bâtiments agricoles
- ➔ Intégrer qualitativement les nouvelles constructions.
- ➔ Ne pas gêner le bon fonctionnement des exploitations existantes



ENJEU

Poursuivre une politique touristique dynamique

Objectifs

Favoriser le tourisme patrimonial :

- ➔ Réaménager les espaces dégradés du centre-bourg (Orientation 1)
- ➔ Poursuivre le fléchage et les panneaux de renseignements historiques de la ville : projet de réhabilitation de la promenade Stanislas.
- ➔ Poursuivre la politique d'animation culturelle autour du patrimoine « Chez Stan » concerts, spectacles, visites thématiques, ...)

PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES DU PLU DE COMMERCY

- ➔ Favoriser le maintien de l'activité de production de madeleines sur la commune (projet de délocalisation d'une des usines sur le territoire pour une meilleure visibilité, une extension et se prévenir des risques)
- ➔ Valoriser l'artisanat de la madeleine dans le parcours touristique – Mettre en avant son image.



PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES DU PLU DE COMMERCY

Objectifs

Favoriser le tourisme de loisirs

- ➔ Poursuivre la politique de tourisme vert par l'aménagement de déplacements doux en rapport avec la plaine inondable : aménagement de la voie verte entre Commercy et Lérrouville réalisé.
- ➔ Mettre en avant l'aménagement du port et les abords du canal.
- ➔ Poursuivre le projet de futur équipement de centre aquatique.
- ➔ Maintenir les aménagements de tourisme « vert » : Fontaine Royale, Arboretum, sentier botanique, ...



PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES DU PLU DE COMMERCY

Orientations n°4: CONFORTER LA QUALITE DE VIE ET LE CADRE NATUREL

ENJEU
Maintenir la qualité du cadre de vie au travers des paysages et des points de vues
Objectifs
Maintenir la qualité de vie sur la commune et l'équilibre entre espace bâti et espace agricole et naturel
➔ Limiter les extensions et les intégrer dans leur environnement (voir orientation 2).
➔ Protéger l'espace agricole et naturel boisé et inondable remarquables dans le paysage.
➔ Veiller à la bonne insertion de l'architecture à venir dans son environnement et limiter son impact sur le paysage.
Protéger les trames paysagères
➔ Protéger les arbres isolés, les alignements et les haies structurant le territoire.
➔ Maintenir l'alignement remarquable de l'allée des Tilleuls.
➔ Protéger les ripisylves.
Travailler sur les limites entre espace agricole et espace urbain
➔ Eviter les transitions « rudes » entre les espaces et des nouveaux quartiers paysagers.
Maintenir les points de vue remarquables



PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES DU PLU DE COMMERCY

ENJEU

Préserver l'identité des quartiers et des formes urbaines

Objectifs

Maintenir la qualité de composition des façades remarquables

Maintenir la forme urbaine et un ensemble cohérent

Protéger le petit patrimoine remarquable



PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES DU PLU DE COMMERCY

ENJEU
Maintenir le niveau de services et d'équipements à disposition de la population
Objectifs
Préserver la qualité et le niveau de services ➔ Offrir l'accessibilité à tous aux services ➔ Préserver et développer un niveau de population permettant le maintien des équipements et services, notamment les équipements scolaires
Développer et implanter des équipements ➔ Projet d'équipement de centre aquatique et d'aires de jeux ➔ Déplacement et regroupement de la Maison des Associations



ENJEU
Consolider et développer une offre de déplacements diversifiée
Objectifs
Desserte de la commune en train et transport en commun ➔ Poursuivre et développer cette politique à l'échelle interrégionale pour les déplacements ferroviaires et régionaux. ➔ Prévoir une desserte et des conditions de stationnement permettant d'améliorer le report modal de la voiture vers le train
Desserte de la commune en communications numériques ➔ Prévoir des réseaux afin de développer les communications numériques
Gérer la problématique du stationnement

PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES DU PLU DE COMMERCY

- ➔ Maintenir une offre de stationnement satisfaisante tout en libérant certaines places du « tout voiture »
- ➔ Imposer des places dédiées pour toute nouvelle opération
- ➔ Prévoir le paysagement des zones de stationnement de surface importante et des bornes de recharge électriques.

Favoriser les déplacements actifs

- ➔ Poursuivre la réalisation de voies douces notamment en lien avec le centre et les équipements et commerces
- ➔ Prévoir le stationnement vélos à proximité des équipements

Améliorer le cadre de vie en réduisant la nuisance du bruit des axes importants

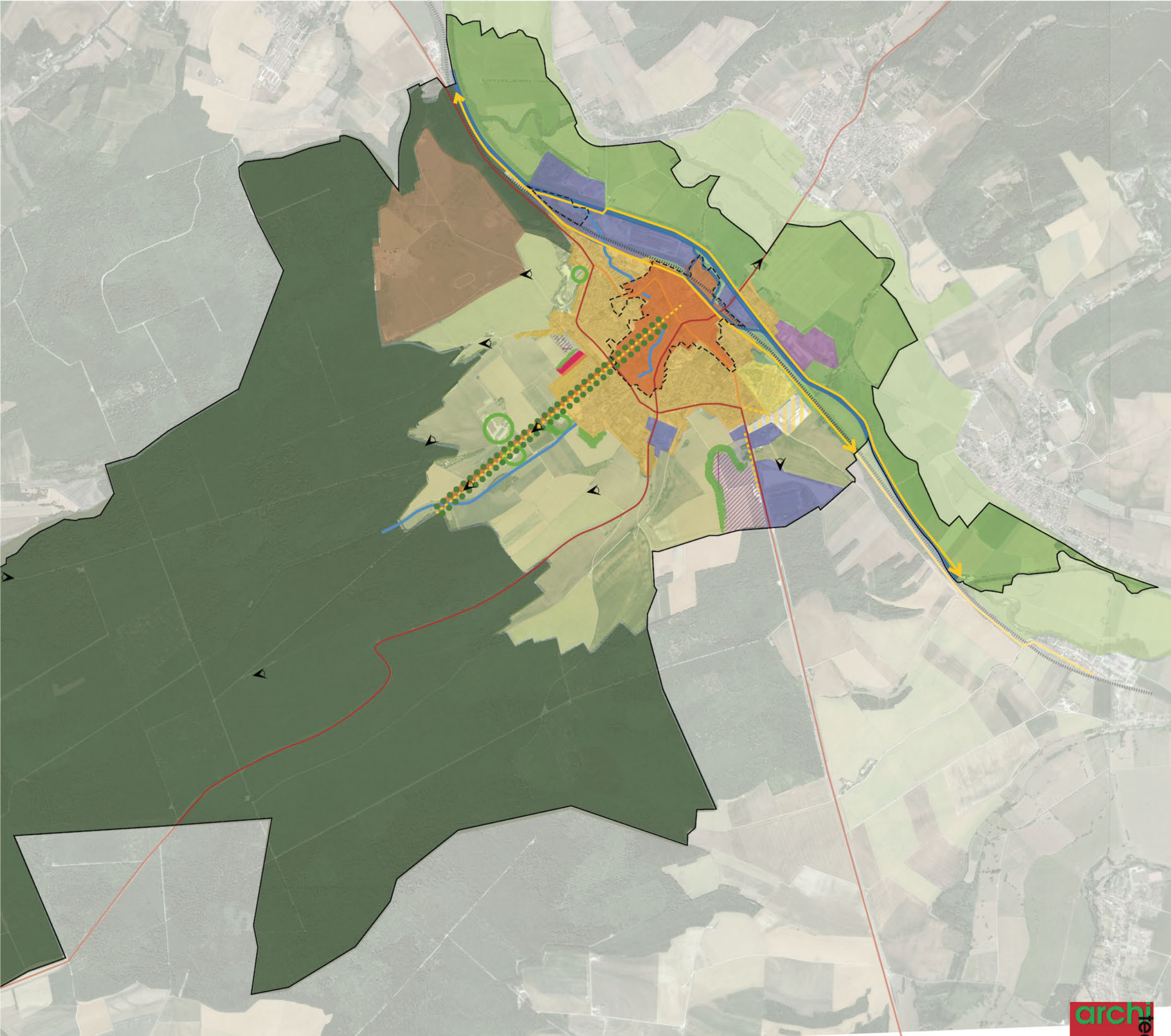
- ➔ Limiter la vitesse sur les axes importants
- ➔ Sécuriser les déplacements sous toutes leurs formes

Orientation 2 : Définir un cadre de développement cohérent et réfléchi

Orientation 3 : Maintenir et développer l'activité économique

Orientation 4 : Conforter la qualité de vie et le cadre naturel

- Limite communale
- ▬▬▬▬▬▬ Voie ferrée
- Route principale
- Route secondaire
- ↔ Piste cyclable existante
- ⋯ Aménagement de piste cyclable à poursuivre Favoriser els connexions douces avec le centre
- - - Périimètre PVAP pour la valorisation du patrimoine - poursuite d'une politique touristique dynamique
- Valoriser le patrimoine du centre historique et préserver ses commerces
- Zone urbaine récente - Construire en dent creuse et offrir une mixité d'habitat
- Extension urbaine
- Zone de renouvellement urbain récent
- Zone de renouvellement urbain en cours de réalisation
- Bâtiment agricole
- Champ de tir
- Zone d'activités existante - poursuivre une volonté de zone d'activité qualitative
- Zone d'activité à rénover
- Extension de zone d'activité projeté
- Cours d'eau et ses aménagements paysagers à mettre en avant
- Ruisseau de la Fontaine Royale à valoriser
- Paysage de la vallée de la Meuse à préserver
- Trame paysagère à valoriser
- Massif forestier à préserver
- Terres agricoles à préserver
- ▲ Vues remarquables à préserver
- Traitement des limites à prévoir



PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES DU PLU DE COMMERCY

Orientations n°5: PLACER L'ENVIRONNEMENT AU COEUR DES ENJEUX

ENJEU
Protéger et préserver les espaces naturels remarquables sur la commune dont la zone Natura 2000
Objectifs
Protéger la vallée de Meuse → Associer un tourisme vert et écologique ainsi qu'une politique de concertation → Protéger et entretenir les ripisylves → Protéger la zone Natura 2000 de tout impact.
Maintenir les espaces boisés et les chemins forestiers



PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES DU PLU DE COMMERCY

ENJEU
Maintenir la couronne agricole
Objectifs
Protéger les terres agricoles → Limiter les extensions urbaines sur le domaine agricole → Maintenir les périmètres de réciprocité



PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES DU PLU DE COMMERCY

ENJEU
Préserver les trames vertes et bleues
Objectifs
Préserver les berges et protéger les ripisylves
Renforcer le rôle de l'eau en terme de promenade et de loisirs
→ Poursuivre la politique actuelle de déplacements doux et de tourisme vert en lien avec la Meuse
Prendre en compte la zone inondable impactant fortement la commune et le PPRI mis en place
Prendre en compte les ressources en eau
Maintenir les trames vertes
→ Protéger les espaces de déplacements d'espèces
→ Protéger certains vergers et jardins
→ Maintenir les haies et alignements permettant une perméabilité et recréer des continuités de haies
→ Protéger le continuum forestier
Préserver les réservoirs de biodiversité
Intégrer les continuités écologiques dans les futurs aménagements.



PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES DU PLU DE COMMERCY

ENJEU
Développer les énergies renouvelables et des aménagements intégrant les problématiques environnementales
Objectifs
Favoriser une architecture respectueuse de l'environnement par des mesures incitatives ➔ Inciter la rénovation du bâti ancien en tenant compte de la limitation des consommations énergétiques. ➔ Permettre les dispositifs favorisant les énergies renouvelables intégrés à leur environnement.
Intégrer la notion environnementale dans les futures opérations d'aménagement d'ensemble (gestion des eaux pluviales, orientation des constructions, déplacements doux, paysagement ...)



Orientation 5 : Placer l'environnement au coeur des enjeux

- Limite communale
- Cours d'eau à protéger
- PPRI à prendre en compte
- Trame verte à préserver
- ZNIEFF de la Vallée de la Meuse à protéger
- Massif forestier à préserver
- Terres agricoles à préserver
- Espace protégé par un arrêt de protection biotope
- Réserve biologique à protéger
- Zone Natura 2000 à protéger



0 1km

PLU de COMMERCY
PADD

Benjamin FEDELI
Architecture, Urbanisme & Paysage Lorraine
Tel : 03 83 85 60 60 - Mail : agence@auplorraine.com



PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES DU PLU DE COMMERCY

OBJECTIFS CHIFFRÉS DE MODÉRATION DE LA CONSOMMATION DE L'ESPACE ET DE LUTTE CONTRE L'ÉTALEMENT URBAIN.

ENJEU
Modérer la consommation d'espaces naturels et agricoles et lutter contre l'étalement urbain
Objectifs
Modération de la consommation d'espace à vocation d'habitat : <u>Objectifs de modération de la consommation dans le projet de PLU :</u> - Réduction d'environ 95% des surfaces inscrites en 1AU et 2AU au PLU. - Optimiser les possibilités de construire à l'intérieur de l'enveloppe urbaine en dents creuses et renouvellement urbain : <u>plus de 90% du besoin en logements à l'intérieur de l'enveloppe urbaine :</u> • une conquantaine de logements en dents creuses • Résorption de la vacance : objectif de sortie de la vacance fixé à 16 à 17 logements par an soit 200 logements • Définition de secteurs à enjeux de renouvellement urbain représentant 71 logements (Ecoquartier) et 12 logements en ORI. - Application d'une densité minimale afin de limiter l'étalement urbain : • 20 logements/ha minimum en moyenne dans l'enveloppe urbaine • 15 logements/ha en moyenne en extension. - Proposer de nouvelles formes urbaines pour répondre aux objectifs de densité <u>Consommation d'espace prévue en moyenne de 0,13 hectare par an sur les 12 prochaines années pour répondre aux besoins à horizon 2030 pour l'habitat en complément de l'offre à l'intérieur de l'enveloppe.</u>
Modération de la consommation d'espace à vocation d'activités : • Afin de limiter la consommation agricole et naturelle, la commune s'est engagée dans un projet de rénovation urbaine sur le quartier Oudinot (ancien quartier militaire) sur environ 7ha en cours de réalisation. • Surface en 1AUX prévue au PLU : 19,68 ha pour le projet de l'usine de madeleines St Michel en entrée de ville qui a fait en partie l'objet d'une déclaration de projet en 2018 et son extension et 1 ha (hors voirie d'accès) pour un projet d'activités sur une dalle existante issue d'une ancienne exploitation agricole.

PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES DU PLU DE COMMERCY

- Réduction d'environ 40% des surfaces inscrites en 1AUx au PLU.

- Objectif de modération de la consommation d'espace à vocation d'activités :
une réduction d'environ 20% de la consommation d'espace annuelle à vocation d'activités pour les 12 prochaines années.

Consommation d'espace à vocation d'équipement :

Un projet d'équipement pour polyhandicapés est prévu sur une surface d'environ 0,75 ha en prolongement d'un équipement existant

Modération de la consommation d'espace toutes occupations du sol confondues:

L'objectif de modération de la consommation d'espace annuelle sur les 12 prochaines années est une réduction d'environ 20% par rapport aux 10 dernières années.